

# RIVEMONT

## Rivemont - Mise à jour semaine 261

*14 décembre 2022*

*Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour le Fonds Rivemont crypto.*

---

Après deux semaines moroses au niveau de l'actualité comme des marchés, celle qui vient de s'achever pour le fonds Rivemont crypto fut au contraire riche en rebondissements. Outre le bris d'une importante résistance pour le prix du bitcoin dans la veine des données d'IPC plus basses qu'estimées aux États-Unis, c'est toujours l'onde de choc de la faillite de l'échange FTX qui fait couler l'encre.

La nouvelle de l'heure tout d'abord. Sam Bankman-Fried, ancien PDG de FTX, a (finalement) été arrêté aux Bahamas lundi. L'arrestation a eu lieu après que les États-Unis aient déposé des accusations criminelles contre SBF, avec

l'attente que les États-Unis demandent aux Bahamas d'extrader l'homme. Cette requête a effectivement aussitôt suivi. La *Securities and Exchange Commission* des États-Unis a hier **officiellement annoncé** poursuivre Bankman-Fried pour huit chefs différents. Dans le communiqué officiel, on peut lire que :

*«Selon la plainte de la SEC, depuis au moins mai 2019, FTX, basé aux Bahamas, a levé plus de 1,8 milliard de dollars auprès d'investisseurs en actions, dont environ 1,1 milliard de dollars auprès d'environ 90 investisseurs basés aux États-Unis. Dans ses déclarations aux investisseurs, Bankman-Fried a fait la promotion de FTX en tant que plateforme de négociation de crypto-actifs sûre et responsable, vantant spécifiquement les mesures de risque sophistiquées et automatisées de FTX pour protéger les actifs des clients. La plainte allègue qu'en réalité, Bankman-Fried a orchestré une fraude pendant des années pour dissimuler aux investisseurs de FTX (1) le détournement non divulgué des fonds des clients de FTX vers Alameda Research LLC, son fonds spéculatif privé de cryptomonnaie ; (2) le traitement spécial non divulgué accordé à Alameda sur la plateforme FTX, y compris la fourniture à Alameda d'une "ligne de crédit" pratiquement illimitée financée par les clients de la plateforme et l'exemption d'Alameda de certaines mesures clés d'atténuation des risques de FTX ; et (3) le risque non divulgué découlant de l'exposition de FTX aux avoirs importants d'Alameda en actifs surévalués et illiquides tels que les jetons affiliés à FTX. La plainte allègue également que Bankman-Fried a utilisé les fonds mélangés des clients de FTX à Alameda pour effectuer des investissements à risque non divulgués, des achats immobiliers somptueux et des dons politiques importants. »*

Les huit chefs d'accusation déposées par les procureurs américains incluent notamment la fraude électronique et la conspiration en vue de blanchir de l'argent. À noter que cette arrestation arrive au même moment où SBF devait comparaître, à distance bien évidemment, devant la Commission des services financiers de la Chambre des représentants des États-Unis. La présidente du comité Maxine Waters a remis en question le timing. «Le public a attendu avec impatience d'obtenir ces réponses sous serment devant le Congrès, et le moment de cette arrestation prive le public de cette opportunité», a-t-elle

déclaré.

SBF a comparu pour une première fois devant la juge Joyann Ferguson-Pratt hier. Cette dernière a ordonné une audience sur l'extradition de l'homme aux États-Unis fixée au 8 février prochain. Ses avocats ont d'abord demandé à la juge d'envisager qu'il soit libéré sous caution de 250 000 \$, argumentant qu'il devait pouvoir prendre régulièrement des médicaments, notamment du Zyrtec, un médicament contre les allergies en vente libre, et suivre son régime végétalien. Plus tôt dans la journée, la police a escorté les parents de Bankman-Fried à son domicile d'Albany aux Bahamas pour récupérer de l'Adderall, un autre médicament. Les procureurs des Bahamas ont en contrepartie fait valoir que l'octroi d'une caution à Bankman-Fried irait à l'encontre d'un traité avec les États-Unis, qui exige que les défendeurs soient maintenus en détention en attendant la procédure d'extradition. Bankman-Fried a déclaré au juge qu'il ne renoncerait pas à son droit de s'opposer à la procédure d'extradition, laissant entendre qu'il pourrait chercher à rester aux Bahamas. La juge Ferguson-Pratt a finalement décidé de rejeter la demande de libération sous caution de Bankman-Fried, déclarant au tribunal qu'elle ne pensait pas que la caution allait être suffisamment dissuasive pour que l'accusé ne représente pas un risque de fuite.

Celui qui était lundi encore dans son manoir de 40M\$ des Bahamas se trouve aujourd'hui en cellule à Fox Hill, un établissement réputé pour ses conditions déplorables à cause de sa surpopulation et le manque de personnel. «Les détenus de l'établissement ont déclaré qu'ils devaient enlever les déchets humains à l'aide de seaux et qu'ils étaient sujets à des escarres après avoir été forcés de rester allongés sur le sol dur pendant de longues périodes», rapporte Business Insider, citant le rapport du département d'État américain. De même, le rapport «fait état d'infestations de rats, d'asticots et d'insectes dans les cellules individuelles. Jusqu'à six détenus à la fois peuvent partager ces petites cellules qui ne disposent pas de matelas ni de toilettes.» Selon Bloomberg, s'il devait effectivement être extradé aux États-Unis, SBF encourt jusqu'à 115 ans de prison. Tout indique que la fête aux dépens des capitaux volés aux nombreux investisseurs est définitivement terminée. Cela ne fera verser de larmes à

personne.

Il a aussi été appris plus tôt ce mois-ci, de l'aveu même de SBF, que les clients de FTX qui s'échangeaient du bitcoin ne transigeaient pas véritablement l'actif. Bref, l'échange ne détenait pas les bitcoins achetés par les clients même si ces derniers étaient crédités « sur papier » dans les comptes. FTX ne procédait à l'achat de bitcoins réels que lorsqu'une demande de retrait était faite. Bref, la rareté de l'actif n'était qu'une illusion sur l'échange, avec la suppression de la pression haussière sur les prix que cela amène nécessairement.

Binance a la semaine dernière déposé un rapport sur ses preuves de réserves. Or, cette action cherchant à rassurer les investisseurs a aujourd'hui l'effet contraire. John Reed Stark, un ancien régulateur de la SEC, a déclaré que le récent rapport de Binance est ce qu'il définit comme un «drapeau rouge». Stark a allégué que le récent rapport «n'aborde pas l'efficacité des contrôles financiers internes» ni «n'exprime une opinion ou une conclusion d'assurance», ajoutant qu'il ne «garantit pas les chiffres». Selon le Wall Street Journal, l'audit a été réalisé par Mazars, un cabinet comptable international de taille moyenne. Or, les commentaires de ce dernier ne sont pas exactement rassurants. Mazars a déclaré avoir effectué son travail en utilisant des «procédures convenues» demandées par Binance et que «nous ne faisons aucune déclaration concernant le caractère approprié» de ces procédures.

Ce fut amplement suffisant pour créer une véritable vague de panique. Plus de 3 milliards de dollars de cryptomonnaies ont été retirés de l'échange ces 24 dernières heures. L'échange a connu une sortie nette totale de plus de 3,6 milliards de dollars au cours de la semaine dernière. Le graphique suivant montre l'importance du mouvement :



C'est une telle "run to the bank" qui a mené à la faillite de FTX. Tous les yeux sont donc tournés vers Binance et sa capacité à honorer l'ensemble de ces retraits. Jusqu'ici toutefois, tout se passe sans accroc. Le PDG de l'entreprise Changpeng Zhao affirme de son côté que ce n'est que des affaires courantes. «Nous avons vu des retraits aujourd'hui (1,14 milliard de dollars nets). Nous avons déjà vu cela auparavant. Certains jours, nous avons des retraits nets ; certains jours, nous avons des dépôts nets. C'est la routine pour nous. En fait, je pense que c'est une bonne idée de tester les retraits sur chaque CEX à tour de rôle.



CZ  Binance   
@cz\_binance

We saw some withdrawals today (net \$1.14b ish). We have seen this before. Some days we have net withdrawals; some days we have net deposits. Business as usual for us.

I actually think it is a good idea to "stress test withdrawals" on each CEX on a rotating basis. 

Il ajoutait ce matin que « Le FUD a apporté le "stress test", qui à son tour aide à construire la crédibilité des échanges qui passent le test. Si vous voulez détenir vos propres pièces, n'hésitez pas à utiliser @TrustWallet. Veuillez garder vos clés privées en sécurité.»



FUD brought "stress test", which in turn helps to build the credibility for exchanges that passes the test.

If you want to hold your own coins, feel free to use [@TrustWallet](#). Please keep your private keys safe.

Otherwise, we are here [@binance](#). 🙏

Cette crise a le mérite de véritablement vérifier qui sont les acteurs fiables de ceux qui nagent sans maillot. Il ne fait aucun doute que si Binance est en mesure de continuer ses opérations comme il le fait présentement, il est ressortira avec une réputation grandie. Le plus important toutefois est possiblement comment les investisseurs s'empressent enfin de s'assurer de la détention de leurs propres clés privées. Un nettoyage de tous les leviers bâtis sur des châteaux de cartes et tous les acteurs malveillants au passage est aujourd'hui sans contredit requis pour un futur plus rose et à moindre risque pour l'industrie.

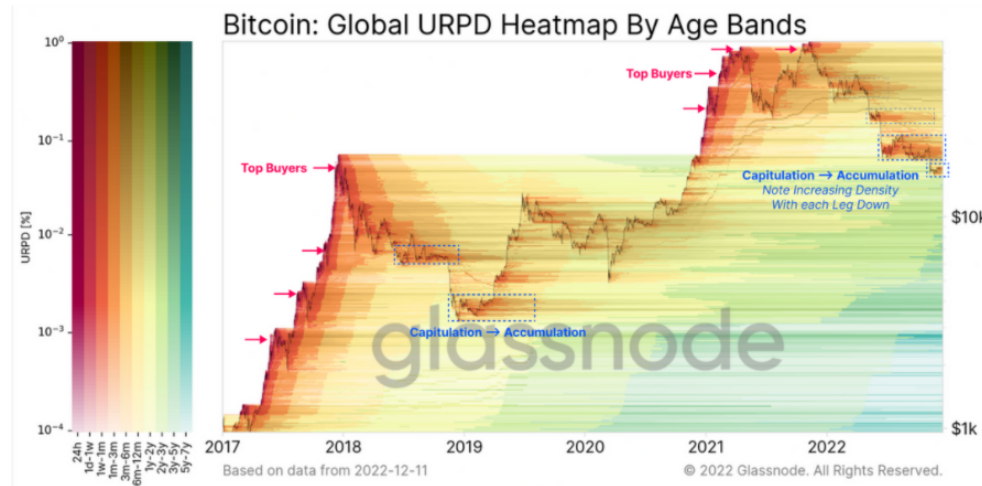
À noter que Crypto.com a aussi publié un rapport cherchant à démontrer ses preuves de réserves. Or, l'auditeur derrière ce rapport est aussi Mazars.

Toute cette saga a aussi ses répercussions ici au Canada. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont annoncé lundi renforcer leur approche en matière de surveillance des échanges crypto. Elles ont réitéré le besoin des plateformes de s'inscrire auprès des autorités responsables. Cette inscription vient avec des engagements qui « seront assortis de conditions renforcées

incluant, entre autres choses, l'obligation de détenir les actifs des clients canadiens auprès d'un dépositaire compétent et de les séparer de l'entreprise exclusive de la plateforme, de même que l'interdiction d'offrir des prêts et des marges à ces clients». Bref, terminé l'effet de levier sur les échanges de cryptomonnaies au Canada! Le communiqué complet peut [être consulté ici](#).

La hausse du prix du bitcoin des derniers jours a permis de franchir une importante résistance locale à 17 500 \$, ce qui à son tour renforce l'idée que le prix plancher du cycle est derrière nous. Fermer au-dessus des 18 000 \$, donc du bon côté de la moyenne mobile sur 50 jours, serait un nouvel indicateur haussier pour la poursuite du rebond des dernières semaines.

Selon la firme d'analyse Glassnode, la tendance actuelle serait d'ailleurs passée de la capitulation à l'accumulation. Elle tire cette conclusion par le biais de la métrique *UTXO Realized Price Density* qui donne un aperçu de l'intensité des vendeurs en fonction de l'âge des jetons. «Après chaque baisse du marché en 2022, nous pouvons voir que la densité de redistribution des pièces (et donc de réaccumulation) a augmenté», écrit Glassnode dans sa note, notant que la chute de 24 000 \$ à 18 000 \$ a connu une réaccumulation particulièrement forte. Un graphique d'accompagnement montre les investisseurs qui ont acheté le « macro sommet » de chaque hausse du prix du BTC, notamment à la fin de 2017 et jusqu'en avril 2021.



Cette tendance est d'autant plus invitante si le ralentissement de l'inflation peut se confirmer, enlevant progressivement la pression macroéconomique baissière globale à l'ensemble des marchés.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

*Les renseignements présentés le sont en date du 14 décembre 2022, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.*

---



////////////////////////////////////  
**Valérie Marquis**

19 rue Le Royer Ouest, suite 300  
Montreal, Québec, H2Y 1W4  
Tél: 819-246-8800  
[valerie.marquis@rivemont.ca](mailto:valerie.marquis@rivemont.ca)

////////////////////////////////////  
[www.rivemont.ca](http://www.rivemont.ca)

**Martin Lalonde**

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202  
Gatineau, Québec, J8T 8J1  
Tél: 819-246-8800  
[martin.lalonde@rivemont.ca](mailto:martin.lalonde@rivemont.ca)

---

[Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook](#)

---

*Copyright © 2022 Rivemont, tous droits réservés.*

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?

Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

